

Association Gerveur da viken  
Ster er gort RAMONED  
56360 LE PALAIS  
gerveur-da-viken@orange.fr  
Le Président, Jean Daumas-Bédex

Le Palais, le 12 août 2021

à

**Monsieur le Préfet du Morbihan**  
10, Place du Général de Gaulle  
56000 VANNES  
**s/c de Monsieur le Sous-Préfet de Lorient**  
Quai de Rohan  
56100 LORIENT

Recommandé avec AR

Référence : Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre de l'article L.181-1- alinéa 2 du code de l'environnement, concernant la modification d'un site classé, présentée par la SCEA des vignes de Kerdonis, dans le cadre du projet de plantation d'un vignoble de 12,6 hectares

Objet : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous faire part de nos observations quant au rapport cité en objet de la présente.

Nous avons pris connaissance de ce rapport avec un étonnement certain. Nous avons noté que les commentaires des observations formulées par les associations locales compétentes – dont Gerveur da viken – se limitent fréquemment à des jugements de valeur : les observations se trouvent taxées, sans autre commentaire, (entre autres) « D'INCOHÉRENCE » et, ce qui est proprement injurieux, de « MENSONGE ».

Le commissaire-enquêteur établit un classement des 102 observations des opposants au projet émises au cours de l'enquête, (incluant celles des « ACR » agréée environnement, de l'« UMIVEM » agréée environnement, de « la Bruyère vagabonde », de Belle-Ile 2070, de « Préserver l'identité environnementale de BIEM », de l'« UBED » agréée environnement) selon 15 critères dont : « *utilisation de propos mensongers diffusés* » et 3 critères discriminant les participants selon leur qualité supposée (sans certitude sur l'origine d'un certain nombre de participants) : « *Résident Port Coter* », « *Résident secondaire – touriste* », « *Bellilois* ».

Il semble qu'il y ait là le dessein, en les opposant aux « *Bellilois* », de discréditer les propos des « *résidents secondaires* » en particulier ceux de *Port Coter* jugés incapables et en tout état de cause non autorisés à émettre un avis éclairé sur ce sujet.

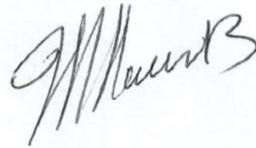
Aucune réponse n'est apportée aux arguments des déposants opposés au projet dont 31 sont accusés d'utiliser « *des propos mensongers diffusés* ». Gerveur da viken fait partie de ces diffuseurs de mensonges, ce que ses adhérents vont apprécier. (Un exemple de « mensonge » : le Cerfa de 2017 qui concerne la première phase de la demande d'autorisation annonce une « *agriculture intensive* ». Une personne avait vu le Cerfa sur notre site internet et voulait en conséquence noter le 11 juin à Bangor son opposition sur le registre. Cette pièce n'étant pas dans le dossier actuel qui concerne une seconde étape des demandes d'autorisation pour le même projet, le Commissaire enquêteur nie l'information et convainc la personne de repartir chez elle refaire son observation sous le prétexte qu'elle a été abusée par une « fausse information » ...

Lorsqu'il s'agit de classer les 69 réponses favorables, le Commissaire enquêteur présente 9 critères dont 2 caractérisant la qualité des participants : le premier est titré « *Bellillois* » et le second regroupe « *Vivre ensemble - Laissez les Bellillois décider – Soutien aux acteurs du projet* » : ce dernier critère amalgame à quelques participants ayant formulé les slogans cités des membres du groupe Vallongue ou employés par ce groupe qui ont déposé des observations sans toujours mentionner leur intérêt direct à la réalisation du projet (participation à l'élaboration du dossier paysager, employés locaux...) Il est aisé d'en identifier une vingtaine.

Il apparaît que ce rapport s'attache plus à la qualité des auteurs des remarques qu'à la valeur des arguments avancés et n'apporte pas de réponse satisfaisante à la plupart des observations formulées par les opposants au projet. En tant qu'association nous avons déjà été saisis par des adhérents ayant constaté que leurs propos n'avaient pas été rendus avec exactitude.

En conséquence, nous souhaiterions, Monsieur le Préfet, qu'en soit contrôlée la sincérité notamment par un réexamen de l'ensemble des remarques émises par les participants à cette enquête.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Maunier". The signature is written in a cursive style with a large initial "J" and "M".

Copie à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rennes